On ne fera pas sauter le bouchon de champagne !

Solidaires Sud Hôtellerie Restauration

NEWS

Elior Entreprises

DS – CSE – CSSCT - RP – IDF

La Direccte a un délai de 15 jours pour valider l'accord collectif qui a été signé le lundi 08 février 2021.

Si l'entreprise avait été sur un document unilatéral en fin de négociation car l'entreprise n'obtenait pas les 50% des votes obligatoires issus des dernières élections. (Résultats de l'ensemble des Organisations Syndicales Force Ouvrière, CFE/CGC et CFTC) l**a *Direccte*** *(Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)* **avait un délai de 21 jours** soit une semaine de réflexion supplémentaire.

Renoncer aussi facilement, nous amènera à enchainer des désillusions et déconvenues…il serait temps de changer de méthode qui consiste à être dans l'acceptation sans réelles contreparties sérieuses. Aucune Organisation Syndicale (seule) n'avait la possibilité de mettre en place un accord majoritaire. Il a donc fallu que ces 3 organisations syndicales s'unissent pour obtenir les 50% et valider cet accord majoritaire.

Séparées, elles ne représentent **« qu'elles mêmes »,** mais surement pas la majorité des salariés qui sont contre la mise en place d'un PSE, car même au sein de leurs propres organisations syndicales les salariés que nous interrogeons **sont contre la mise en place de ce PSE**. Le signal donné auprès de l'entreprise a été de dire qu'elles ne s'opposeraient pas à la mise en place du PSE au travers d'un accord majoritaire.

Pour ce faire, elles devaient (les 3 OS) casser l'Intersyndicale qui avait rassemblé les 5 Organisations Syndicales **Force Ouvrière, CFE/CGC, CFTC, CFDT, et CGT** et ce depuis le début des négociations.
Tous unis, mais à un certain point sauf que l'intérêt des salariés est passé après des intérêts personnels.

La démocratie est ainsi assumée par une minorité rassemblée.

Il est toujours bon de se souvenir que nous avons été exclus des négociations sur le PSE, par les 5 Organisations Syndicales Force Ouvrière, CFE/CGC, CFTC, CFDT, et CGT car toutes ont refusé que nous participions aux négociations.
Nous leur avions pourtant donné la possibilité de nous intégrer dans le processus de négociation et ainsi partager l'équilibre du compromis acceptable de nos propositions aux différentes parties.

Il n'y a pas de liberté sans liberté de s'exprimer

Pour autant, nous n'étions pas découragés et bien au contraire nous sommes allés sur un projet qui s'appelle tout simplement **« l'innovation, la reconnaissance et l'humain ».** Par conséquent, nous avons réalisé plusieurs propositions qui étaient tout à fait envisageables dont « Une » qui pouvaient permettre à de nombreux salariés de ne pas être licenciés auprès de la Direction d'ELIOR Entreprises.

Bien évidemment vu que nous ne faisions pas partie des négociations, la Direction d'ELIOR Entreprises l'a aussitôt écartée, car ce n'était pas l'objectif qu'elle s'était donné.

Si certains sont mécontents de ce qui va leur arriver, qu'ils sont dans l'inquiétude, le stress, etc. suite aux nombreux licenciements programmés car cela arrivera et ce dès le mois de mai prochain, **il faut bien comprendre que ce sont les résultats des élections qui se sont déroulées au mois de juin 2019 et plus précisément les voix qui ont été données à ces Organisations Syndicales qui leur ont permis de signer cet accord majoritaire et donc au final vous licencier.**